

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DFCPAJI_24_124

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/04/2024

Objet : Recours en annulation d'une décision de non opposition à DP intenté le 5/3/24 par M. ZERDOUK

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Institutions et vie politique - Decision d ester en justice

Date de télétransmission : 14/05/2024

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122_124_ZERDOUK_non_opposition_a_DP.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

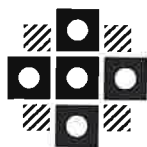
Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240424-DFCPAJI_24_124-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/05/2024



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DFCPAJI_D_2024_0124

Défense en première instance devant le
Tribunal Administratif suite au recours en
annulation d'une décision tacite de non
opposition à déclaration préalable
concernant le 12 chaussée Albert Einstein

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation de fonctions et de signature de Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER, Premier Adjoint, n°2023-76 du 23 novembre 2023,

Considérant que le 5 mars 2024, M. Younès ZERDOUK a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en annulation de la décision tacite du 12 août 2023 de non opposition à la déclaration préalable des travaux de mise en place d'une terrasse surélevée et déplacement du portillon de jardin de l'habitation n°6 sise 12 chaussée Albert Einstein – instance 2402338.

DECIDONS

- de défendre à l'action intentée contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille ;
- de confier la représentation de ses intérêts à Maître Amandine CAPITANI, du cabinet CAPITANI & MORITZ, 1 place aux Bleuets, 59000 LILLE, titulaire du marché 21-015 ;
- de prendre en charge les frais et honoraires d'avocat au forfait de 1 320 € TTC, sur la ligne budgétaire 1358 – Nature 6227 – Fonction 020.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 24 avril 2024

Transmis en Préfecture le 14/05/2024

Publié sur le site internet de la Ville le 14/05/2024

Par délégation du Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint

